

CONSEIL NATIONAL DES AGREMENTS ET CONTRÔLES

Consultation écrite du 26 septembre au 06 octobre 2025

Dossier : 2025-CAC

Résumé des décisions prises

Le Président du conseil des agréments et contrôles (CAC) a décidé, sur la base du règlement intérieur des différentes instances de l'INAO, de consulter par écrit les membres du CAC pour recueillir leur avis sur deux dossiers.

Cette consultation écrite s'est déroulée du 26 septembre au 06 octobre 2025. Les membres consultés étaient au nombre de 40 et il y a eu 25 réponses. Le quorum a donc été atteint.

2025-CAC 302	Le dossier soumis à l'avis des membres du CAC, était relatif à la modification de la décision de la Directrice INAO-DEC-CONT-5 version 08-04 portant sur les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Gros Bovins de boucherie. Une note résumant les principales modifications et ajouts proposés à cette décision était jointe à l'envoi. A la question : <u>« Quel est votre avis sur la modification de la décision de la Directrice INAO-DEC-CONT-5 version 08-04 ? »</u> Les membres du CAC ont donné un avis favorable à la majorité des suffrages exprimés : <table><tr><td>Membres consultés :</td><td>40</td></tr><tr><td>Réponses reçues :</td><td>25</td></tr><tr><td>Suffrages exprimés :</td><td>25</td></tr><tr><td>FAVORABLES :</td><td>23</td></tr><tr><td>DEFAVORABLES :</td><td>0</td></tr><tr><td>ABSTENTIONS :</td><td>2</td></tr><tr><td>NUL :</td><td>0</td></tr></table>	Membres consultés :	40	Réponses reçues :	25	Suffrages exprimés :	25	FAVORABLES :	23	DEFAVORABLES :	0	ABSTENTIONS :	2	NUL :	0
Membres consultés :	40														
Réponses reçues :	25														
Suffrages exprimés :	25														
FAVORABLES :	23														
DEFAVORABLES :	0														
ABSTENTIONS :	2														
NUL :	0														

2025-CAC 303	Le dossier soumis à l'avis des membres du CAC, était relatif à la modification de la décision de la Directrice INAO-DEC-CONT-9 version 08-03 portant sur les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Produits de charcuterie et de salaison pur porc. Une note résumant les principales modifications et ajouts proposés à cette décision était jointe à l'envoi. A la question : « <u>Quel est votre avis sur la modification de la décision de la Directrice INAO-DEC-CONT-9 version 08-03 ?</u> » Les membres du CAC ont donné un avis favorable à la majorité des suffrages exprimés : <table><tr><td>Membres consultés :</td><td>40</td></tr><tr><td>Réponses reçues :</td><td>25</td></tr><tr><td>Suffrages exprimés :</td><td>25</td></tr><tr><td>FAVORABLES :</td><td>23</td></tr><tr><td>DEFAVORABLES :</td><td>0</td></tr><tr><td>ABSTENTIONS :</td><td>2</td></tr><tr><td>NUL :</td><td>0</td></tr></table>	Membres consultés :	40	Réponses reçues :	25	Suffrages exprimés :	25	FAVORABLES :	23	DEFAVORABLES :	0	ABSTENTIONS :	2	NUL :	0
Membres consultés :	40														
Réponses reçues :	25														
Suffrages exprimés :	25														
FAVORABLES :	23														
DEFAVORABLES :	0														
ABSTENTIONS :	2														
NUL :	0														